

Pastell : 3.2 ALIENATION

DECISION

Objet : AGRIFORCE- CESSION DU BIEN 2007053- TONDEUSE

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT
- Vu la proposition de reprise de la tondeuse autoportée ISEKI SF 333 – immatriculation 751 CTD 59, immobilisation n°**2007053**
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est validé avec la société AGRIFORCE OXAGRI-LAMBLIN

Objet : la cession d'une tondeuse acquise le 14 août 2007 pour un prix de 4000 €.

Immobilisation n°**2007053** – Valeur initiale : 31 393.00 € - Valeur à l'actif : 0,00€

Date validation : 26/04/2023

Montant du contrat : 4000.00 € TTC

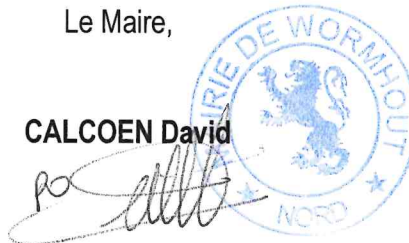
La sortie de l'actif du bien fera l'objet d'une écriture comptable.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 03 août 2023

Le Maire,

CALCOEN David



Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le :
Publication ou notification le :

Le Maire,

CALCOEN David

